

Syndicat National des Médecins de Protection Maternelle et Infantile (S.N.M.P.M.I.)

Siège social, secrétariat :
65-67 rue d'Amsterdam

75008 Paris

Tél : 01.40.23.04.10

Fax : 01.40.23.03.12

Mél : contact@snmpmi.org

Site internet : www.snmpmi.org

Paris, le 18 septembre 2009

Communiqué du SNMPMI

Défendons le Défenseur des enfants, autorité indépendante indispensable pour promouvoir les droits de l'enfant

Le syndicat national des médecins de PMI exprime sa stupéfaction et son indignation face à l'annonce de la suppression de l'Institution de Défenseur des enfants.

Le Défenseur des enfants s'inscrit dans le grand mouvement de promotion des droits de l'enfant qui a conduit 193 pays, dont la France, à ratifier la Convention internationale des droits de l'enfant, texte qui appartient désormais au grand patrimoine des droits de l'Homme.

Depuis sa création, la Défenseure des enfants, outre les milliers de saisines individuelles qu'elle a traitées (recours, médiations, accompagnements), a oeuvré en toute indépendance pour que soient reconnus et promus les droits de l'enfant dans toutes les situations où ils risquaient d'être insuffisamment pris en compte ou parfois ignorés voire bafoués.

Claire Brisset, puis Dominique Versini, qui ont occupé cette fonction, se sont notamment mobilisées pour que les services de santé de l'enfant, en prévention comme dans les soins, disposent de tous les moyens nécessaires et prennent en charge avec toujours plus d'humanité l'ensemble des enfants dont la santé peut être affectée : maisons des adolescents, structures de pédopsychiatrie, services de protection maternelle et infantile ou de santé scolaire, formes pédiatriques des médicaments, accès aux origines, enfants confrontés au divorce,... autant de dossiers sur lesquels la Défenseure des enfants a toujours placé le débat et ses propositions dans la perspective des droits fondamentaux rassemblés dans la convention internationale des droits de l'enfant.

Avec la même constance et dans le même esprit, la Défenseure des enfants a parlé très haut en leur faveur sur les dossiers de la protection de l'enfance, des enfants de sans papiers, de la justice des enfants, des tests ADN pour le regroupement familial par exemple.

Non seulement nous nous opposons avec une totale détermination à la disparition de l'Institution de Défenseur des enfants mais nous demandons très instamment au président de la République qu'elle soit confirmée, confortée et développée pour que " tous les enfants et adolescents vivant dans notre pays aient demain comme aujourd'hui le droit d'avoir accès à un Défenseur indépendant et consacré à la défense et à la promotion de leurs droits fondamentaux.", ainsi que le conclut la pétition "Coordination des soutiens pour un Défenseur des enfants indépendant" que nous appelons à signer très massivement sur :

<http://www.defenseurdesenfants.fr/pourundefenseurdesenfantsindependant.php>